

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte au sujet de propos tenus dans l'émission *Médium large* sur les ondes d'ICI Radio-Canada Première.

LA PLAINTÉ

Le plaignant, M. Abdourahman Kahin, est le porte-parole de Présence musulmane, un organisme qui « s'est donné la mission de créer une plateforme de dialogue, de concertation et d'échange autour de l'Islam ».

M. Kahin croit que l'animatrice Catherine Perrin de l'émission *Médium large*, diffusée sur les ondes d'ICI Radio-Canada Première, a pu, par un commentaire et son défaut d'intervenir auprès d'un invité, « porter préjudice à l'Islam » et contribuer à « renforcer la montée de l'islamophobie ».

M. Kahin en a particulièrement contre un commentaire de l'animatrice lors d'une discussion qu'elle animait avec deux québécoises converties à l'Islam et une anthropologue et auteure lors de l'édition du 21 octobre¹ de *Médium large*.

Il déplore aussi que l'animatrice ne soit pas intervenue pour corriger « une maladresse » de l'humoriste Christopher Hall qu'elle interviewait lors de l'édition du 16 octobre² de son émission.

Voici ce qu'il écrit :

« Nous croyons (...) que Catherine Perrin a fait preuve de manque d'éthique journalistique et de déontologie en affirmant des propos comme ceci, "il y a une perversion dans votre religion", ou laissé passer une telle maladresse exprimée qui pourraient porter préjudice à l'Islam et qui pourrait renforcer la montée de l'islamophobie lors de l'entrevue avec Christopher. »

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

C'est M^{me} Perrin elle-même qui a répondu à M. Kahin au nom de la direction.

Voici en quels termes :

« Je comprends à quel point les enjeux évoqués sont importants et délicats dans le contexte actuel.

¹ http://www.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2013-2014/archives.asp?date=2013-10-21

² http://www.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2013-2014/archives.asp?date=2013-10-16

Cependant, je tiens à souligner que l'idée de perversion de la religion musulmane a été emmenée dans un contexte où on évoquait très clairement les dérives autoritaires et contraires aux droits humains (souvent à des fins politiques) de gouvernements extrémistes dans certains pays.

Nous avons bien pris soin de distinguer ces pays de ceux qu'on dit généralement "modérés" dans leur rapport à l'Islam.

D'ailleurs, c'est une de mes invitées, la porte-parole de l'Association musulmane du Québec qui, quelques minutes avant moi, a utilisé en premier cette notion d'une perversion de la religion par les extrémistes, qui selon elle devrait être dénoncée par les musulmans eux-mêmes dans certains pays.

Je vous assure qu'il se dégageait, tout au long de notre entretien, un grand respect mutuel et un désir de mieux faire connaître les fondements pacifiques de votre religion. »

LA RÉVISION³

M. Kahin n'a pas été satisfait de cette réponse. Il estime que les propos qu'il reproche à M^{me} Perrin n'étaient pas justifiés dans le contexte de la discussion qu'elle avait avec ses invitées et représentaient l'expression d'un parti pris contre l'Islam.

Je rappelle que l'animatrice recevait, le 21 octobre 2013, M^{me} Géraldine Mossière, anthropologue, auteure du livre *Converties à l'Islam : parcours de femmes au Québec et en France*, et M^{mes} Geneviève Lepage et Audrée Marsolais, deux Québécoises élevées dans la tradition judéo-chrétienne, mais converties à l'Islam.

La discussion d'une vingtaine de minutes, animée par M^{me} Perrin, tentait de cerner les motivations des deux invitées converties à l'Islam et leur vision de cette religion. Par ses questions, M^{me} Perrin a aussi amené M^{mes} Lepage et Marsolais à se prononcer sur la montée de l'intégrisme qui donne, selon elle, mauvaise presse à l'Islam, et à établir les différences entre la pratique modérée de l'Islam, par la très grande majorité des musulmans, et le détournement qu'en font les extrémistes et les pouvoirs politiques en place dans certains pays.

C'est dans ce contexte que M^{me} Geneviève Lepage a expliqué à l'animatrice qu'il existe, dans les pays musulmans aux prises avec un pouvoir autoritaire et oppressif se réclamant de l'Islam, un fort courant progressiste en lutte contre l'intégrisme des dirigeants. Ce courant, considère-t-elle, se bat contre l'oppression du peuple en général et de la femme en particulier, et s'oppose à la vision intégriste de l'Islam. Voici exactement ce qu'elle dit à ce sujet :

³ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

« Il y a beaucoup de mouvements féministes musulmans qui luttent pour justement avoir l'égalité dans ces pays-là. Et c'est sûr que le message auprès de ces gens-là, qui veulent opprimer le peuple, va mieux passer quand ça vient de la communauté pour dire non, non, non, l'Islam, notre prophète nous donnait des principes de justice, d'égalité, tout ça, et vous, **vous pervertissez le message de l'Islam (...)** »

S'en est suivi un long échange sur l'égalité et l'autonomie de la femme au sein du couple musulman, sur son rôle social et son importance au sein de la société, autant d'aspects protégés et valorisés, selon les invitées de M^{me} Perrin, par les préceptes, les principes et la pratique de l'Islam.

Et c'est à ce moment que M^{me} Perrin a exprimé son étonnement qu'on entende plus souvent parler des pays totalitaires, et des dérives oppressives qui s'y produisent au nom de l'Islam envers les femmes, que des visions modérées et progressistes dont ses invités soutiennent qu'elles sont la règle. Voici exactement ce que l'animatrice a dit :

« On se dit, mais comment ça se fait que tout ce dont on entend parler, c'est des pays où plus la pratique de l'Islam est répandue, imposée même politiquement, plus la situation des femmes se dégrade, devient catastrophique, on leur interdit les études et tout. **Il y a une perversion de votre religion**, c'est épouvantable! »

Ce à quoi une des invitées répond, entre autres, que dans ces pays, des politiciens « se sont appropriés le pouvoir et ont dominé le peuple **en pervertissant** des principes religieux ».

Bref, je ne reproduirai pas l'ensemble des discussions qui ont eu lieu pendant cette table ronde, mais il me semble clair et évident, à la lecture de ce qui précède, que M^{me} Perrin constatait la situation que lui ont décrite ses invitées dans certains pays dominés par l'intégrisme islamique lorsqu'elle a utilisé les termes que lui reproche le plaignant.

Car, ce que je comprends de son propos, c'est qu'elle s'indignait que des intégristes au pouvoir dans certains pays aient perverti les principes de justice et d'égalité prônés par l'Islam au point d'enlever aux femmes pratiquement tous leurs droits civiques.

M^{me} Perrin a utilisé le bon mot pour exprimer cette pensée. Le mot « perversion », selon les dictionnaires, signifie « action de pervertir, de corrompre, ou d'altérer, changement en mal », etc. Une religion, ou une idéologie « pervertie », est donc une religion ou une idéologie qu'on a détournée de sa fin, de son sens.

Et elle n'a pas dit, comme le soutient M. Kahin dans sa plainte, qu'il y avait une perversion « dans » l'Islam, mais une perversion « de » l'Islam. Ce qui est totalement différent.

Je ne vois donc pas en quoi le fait de dire que l'Islam a été perverti par les extrémistes, qui s'en réclament à tort, soit préjudiciable à cette religion ou de nature à « renforcer la montée de l'islamophobie ».

En fait, je crois plutôt tout le contraire, c'est-à-dire que cette remarque, les propos tenus durant la table ronde et l'esprit même qui a conduit à sa tenue sont tout à fait de nature à lutter contre l'islamophobie et à favoriser une meilleure compréhension de ce qu'est l'Islam véritable en le distinguant des interprétations belliqueuses, obtuses et passéistes véhiculées par certains courants extrémistes ou intégristes.

L'autre aspect de la plainte de M. Kahin concerne une entrevue de M^{me} Perrin, dans l'édition du 16 octobre de son émission, avec l'humoriste Christopher Hall. M. Hall y est interviewé sur ses projets, notamment sur la publication chez Québec-Livres d'un recueil de ses chroniques humoristiques intitulé *L'Angle de l'anglo*.

M. Hall parle aussi d'une nouvelle rubrique à venir dans le *Journal de Montréal*, dans laquelle il évaluera différentes attitudes des lecteurs en leur posant des questions. Et il donne l'exemple suivant :

« Est-ce que t'es islamophobe? Et on part avec ça. Est-ce que tu as jamais couvert ton visage à toi? Est-ce que c'était l'hiver? Bon, alors ça ne compte pas (...). »

Et M. Hall de préciser que l'objectif principal de l'exercice est de s'amuser à partir de l'actualité.

Le plaignant a vu dans ces propos une « maladresse » qu'il reproche à l'animatrice de ne pas avoir relevée, maladresse qu'il considère susceptible, encore là, de « porter préjudice à l'Islam et (de) renforcer la montée de l'islamophobie ».

J'avoue très candidement que je ne vois pas en quoi les propos de M. Hall étaient une maladresse, ni en quoi ni comment l'animatrice aurait dû le reprendre.

L'exemple qu'il donne est particulièrement anodin. Nous sommes ici, il est vrai, dans le domaine de l'humour où tous n'ont pas la même perception de ce qui peut être drôle ou non. Il reste que je ne vois pas pourquoi aborder l'islamophobie sous l'angle de l'humour et de la dérision pourrait en renforcer la montée ou porter préjudice à l'Islam.

Je rappelle en terminant que les *Normes et pratiques journalistiques* et les politiques institutionnelles de Radio-Canada garantissent l'indépendance éditoriale du personnel qui produit ses contenus d'information, tout comme « la liberté d'expression et la liberté de la presse, garantes d'une société libre et démocratique⁴ ».

Il va de soi que l'exercice de cette indépendance et de ces libertés doit se faire dans les limites des autres principes et valeurs, normes et politiques qui encadrent le travail des journalistes et de tout le personnel qui produit des contenus d'information. Parmi ceux-ci, les valeurs de respect, d'équité et d'impartialité.

⁴ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Je ne vois ni manque de respect, ni parti pris dans les éléments soulevés par la plainte de M. Kahin.

CONCLUSION

L'animatrice Catherine Perrin n'a enfreint aucune des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada dans les éditions des 16 et 21 octobre 2013 de l'émission *Médium large*.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 12 novembre 2013